

LE DROIT OUVRIER

ISSN 0222-4194

N. 853, Août 2019

[Solicitud de artículos a la Biblioteca](#)

DOCTRINE

Ylias Ferkane : Présomption de justification des différences de traitement d'origine conventionnelle : touchée, mais pas coulée ! - à propos de l'arrêt de la Cour de cassation du 3 avril 2019

Barbara Gomes : Quand le droit remet « l'ubérisation » en question : commentaire de l'arrêt *Uber* de la Cour d'appel de Paris du 10 janvier 2019

Valérie Lacoste-Mary : Le temps, le temps, le temps et rien d'autre... À propos de la décision du Comité européen des droits sociaux sur l'aménagement du temps de travail sur une période pouvant aller jusqu'à 3 ans

à propos de la procédure prud'homale

Florian Batard : La prescription en matière prud'homale

DOCUMENT

Barème Macron : un avis... mais pas un coup d'arrêt - Communiqué du SAF du 18 juillet 2019

JURISPRUDENCE

Voir notamment

Prestations de services aux comités d'entreprise : quand l'affectation au budget de fonctionnement devient un argument de vente et un sujet de mensonge

Tribunal d'instance de Versailles 1^{er} février 2019 – Note Clément Geiger (p. 532)

Avis de la Cour de cassation, 17 juillet 2019 relatifs au barème d'indemnisation du licenciement sans cause réelle et sérieuse (p. 539)